

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 01 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 04 Juillet ,

85

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. SANTONI Jean, agissant en qualité de Conseiller municipal, Doyen d'âge.

. Etaient présents :

M. BRUN Fernand -M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-  
Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER  
Julie-Mme BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ  
Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-M. FRELIER  
Laurent-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-  
M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO  
Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-  
Mme SCOTTO Fabienne-M. STAUFFER Alain-M. TASSY Jacques-  
Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO  
Laurence

Procurations : M. SEIGNOBOS Jean-Luc procuration à M. BRUN Fernand.

.Etaient absents excusés- néant.

**Délibération du Conseil municipal en vue de l'élection du Maire.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Tamara BOULANGER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

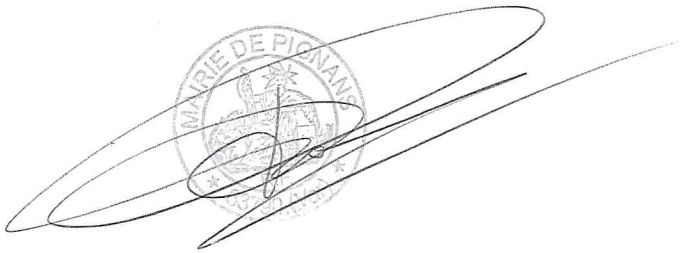
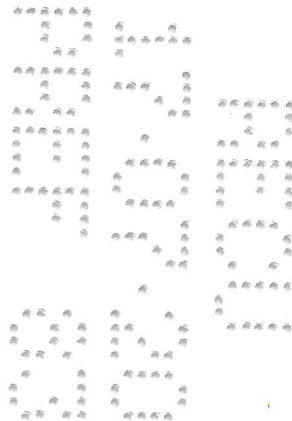
Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

– M. BRUN Fernand a obtenu 23 voix pour et 04 voix nuls .

- M. BRUN Fernand, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré à PIGNANS , le 04/07/2020

The image shows the official seal of the Mayor of Pignans. The seal is circular and contains the text "MAIRE DE PIGNANS" around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower. A large, stylized signature in black ink is written over the seal, extending from the left side towards the right.A decorative graphic located in the bottom right corner of the page. It is composed of numerous small black dots arranged in a grid-like pattern to form a stylized, abstract shape that resembles a large letter 'E' or a similar symbol.